

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1893.

---

Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre  
de l'exercice 1894 (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BROERS.

---

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre pour l'exercice 1894 s'élève à la somme de fr. 1,032,055,086 84 c<sup>ts</sup>.

Il comprend les fonds des tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Comparé avec le même Budget de l'exercice 1893, celui de 1894 présente une augmentation de 18,871,880 francs.

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées à certains articles, afin de les mettre en rapport avec la réalité des faits.

Le projet de Budget n'a donné lieu à aucune observation, ni au sein des sections, ni en section centrale. Un membre a constaté avec satisfaction que le Gouvernement a fait droit à une demande formulée dans la section centrale du Budget de 1893, en publiant parmi les annexes au Budget de 1894 le relevé des sommes perçues pour l'entretien d'indigents pendant l'exercice 1892.

Ce relevé indique les parts respectives des communes, des provinces et de l'État, ainsi que le nombre d'individus internés, au 1<sup>er</sup> janvier 1893, à Hoogstraeten et à Merxplas.

La section centrale, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget.

*Le Rapporteur,*

FR. BROERS.

*Le Président,*

P. TACK.

---

(1) Budget, n° 117, XIII (session de 1892-1893).

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DIERCKX, VAN NAEMEN, BROERS, FLÉCHET, NYSSENS et CARPENTIER.